

DEFI DU LEMAN

20 et 21 juin 2026

Morges

AVIS DE COURSE (AC)

Autorité Organisatrice : Club Nautique Morgien (CNM)
Comité d'organisation : Didier Lenormand

	[NP] signifie que cette règle ne peut pas être motif à une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
1	Règles
1.1	L'événement est régi par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).
1.2	Les règles suivantes de SWISS SAILING s'appliquent et peuvent être téléchargées à l'adresse https://www.swiss-sailing.ch/fr/ <ul style="list-style-type: none"> • Prescriptions de SWISS SAILING relatives aux RCV 2021/2024 • Directives d'application de SWISS SAILING relatives aux Codes 20 et 21 de World Sailing
1.3	Pour les ILCA, La règle de classe 7a est modifiée comme suit : Pendant les courses, une seule personne doit être à bord. Cette personne doit être mentionnée sur le formulaire d'inscription.
1.4	Pour la classe Optimist, la RCV 61.1 (a)(2) est supprimée et remplacée par : pour chaque réclamation il devra ostensiblement montrer un pavillon rouge.
1.5	L'annexe T "Conciliation" pourra s'appliquer
1.6	La langue officielle de l'événement est le français, le texte anglais fait foi, sauf si une autre langue est définie dans une prescription de SWISS SAILING. Dans ce cas, la langue de la prescription fera foi.
2	Instructions de course
2.1	Les instructions de course seront disponibles sur le serveur https://www.Manage2Sail.com , au plus tard 48 heures avant le premier jour de course.
3	Communication
3.1	Le tableau officiel est situé vers la salle de théorie
3.3	[DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
4	Admissibilité et Inscription
4.1	L'événement est ouvert à tous les bateaux des classes : <ul style="list-style-type: none"> • Optimist • ILCA 4 • ILCA 6 • RS Féva • 29er
4.2	Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le serveur https://www.Manage2Sail.com , au plus tard le 19 juin 2026, et payer les droits d'inscription conformément à AC 5.1.
4.4	Les informations suivantes peuvent être demandées à l'inscription : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de la conformité du bateau avec les règles de classe • Pour tous les membres de l'équipage, preuve de l'appartenance à un club ou à une organisation Membre d'une Autorité Nationale (MNA) de World Sailing. Pour les compétiteurs suisses, la carte de membre de Swiss Sailing est requise. • Preuve de l'autorisation du port de publicité • Preuve d'une couverture par une assurance en responsabilité civile tel que requis sous AC 21. • <i>Pour les compétiteurs de moins de 18 ans, formulaire de consentement parental signé par le parent ou le représentant légal</i> (téléchargement sur le serveur https://www.Manage2Sail.com >Tableau officiel > Documents).
4.5	Chaque club devra nommer et inscrire au secrétariat des régates le samedi 20 juin 2026 avant 12h00, un responsable des compétiteurs de son club. Ce responsable devra suivre et encadrer son équipe tout au long du week-end, afin de faire respecter les gestes et les attitudes tels que demandés par l'OFSP, Swiss-Sailing et J+S.
5	Droits à payer
5.1	Droits d'inscription : CHF 25.-- , doit être payé en ligne (carte de crédit/débit ou TWINT), lors de l'inscription.

5.2	Droits d'inscription pour un paiement au secrétariat de course en cash ou par carte de crédit/débit ou Twint, le 20 juin 2026, au plus tard : CHF 35.—																								
5.3	Les droits d'inscription sont dus, même si par la suite le bateau annule son inscription ou ne se présente pas à l'événement. Un remboursement ne sera possible que dans le cas d'une exclusion du bateau par l'organisateur ou par le comité de course ou si l'événement est annulé ou si le compétiteur est empêché de participer en raison d'une réglementation gouvernementale.																								
6	Publicité																								
6.1	[DP][NP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique.																								
7	Format																								
7.1	L'événement est constitué d'une seule série qualificative.																								
8	Programme																								
8.1	Confirmation d'inscription : Au bureau de course <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Dates</th> <th>de</th> <th>à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 juin 2026</td> <td>10h00</td> <td>12h00</td> </tr> </tbody> </table>	Dates	de	à	20 juin 2026	10h00	12h00																		
Dates	de	à																							
20 juin 2026	10h00	12h00																							
8.2	Programme et nombre de courses : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="6">Programme des courses</th> </tr> <tr> <th>Dates</th> <th>Optimist</th> <th>ILCA 4</th> <th>ILCA 6</th> <th>RS Féva</th> <th>29er</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>20 juin 2026</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> </tr> <tr> <td>21 juin 2026</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> <td>6 courses</td> </tr> </tbody> </table> <p>Toutefois, une course supplémentaire peut être organisée n'importe quel jour pour compléter le nombre total de courses prévues, pour autant que le nombre modifié de courses prévues pour ce jour de course soit publié au plus tard 120 minutes avant le premier signal d'avertissement de ce jour.</p>	Programme des courses						Dates	Optimist	ILCA 4	ILCA 6	RS Féva	29er	20 juin 2026	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses	21 juin 2026	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses
Programme des courses																									
Dates	Optimist	ILCA 4	ILCA 6	RS Féva	29er																				
20 juin 2026	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses																				
21 juin 2026	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses	6 courses																				
8.3	L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement pour le premier jour est à 13h15. Les jours suivants, elle est prévue à 09h30.																								
8.4	Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.																								
8.5	Le premier jour de course un briefing pour les concurrents et les accompagnateurs se tiendra à 12H15 sur l'esplanade au Sud-Est du club, sous le grand mât de pavillons.																								
9	Contrôle d'équipement																								
9.1	Chaque bateau doit pouvoir présenter un certificat de jauge valide ou un document de conformité tel que requis par les règles de classe.																								
9.2	Aucune jauge initiale ne sera effectuée sur place.																								
10	Lieu																								
10.1	La zone de course est située dans la baie de Morges.																								
11	Les parcours																								
11.1	Le parcours à effectuer sera de type parcours construit. Le schéma des parcours sera distribué avec les instructions de course.																								
12	Système de pénalité																								
12.1	L'annexe P des RCV, procédures spéciales pour la règle 42 s'appliquera.																								
12.2	Pour les 29er la RCV 44.1 et la RCV Annexe P 2.1 sont modifiées de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.																								
13	Classement																								
13.1	1 courses doit être validée pour constituer le championnat.																								
13.2	(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les course. (b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.																								
14	Embarcation des accompagnants																								
14.1	Les embarcations des personnes de soutien doivent être équipées d'un coupe-circuit connecté à l'allumage du moteur.																								
14.2	[DP] [NP] Les embarcations accompagnatrices doivent être enregistrées au bureau des régates avant le début de l'événement.																								

14.3	[DP] [NP] Les embarcations accompagnatrices et les pilotes des embarcations accompagnatrices sont intégrées au dispositif de sécurité de l'événement.
15	Bateaux affrétés ou loués – N/A
16	Place au port
16.1	[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parking à bateaux.
17	Mise à l'eau et sortie de l'eau
17.1	[DP] [NP] Les bateaux doivent être mise à l'eau conformément aux instructions de l'organisateur. Les chariots de mise à l'eau doivent être rangés de manière à maintenir en tout temps l'accès aux rampes de mise à l'eau.
18	Equipements de plongée et housses de protection sous-marines – N/A
19	Droit à l'image, cameras et équipement électronique
19.1	En participant à la régates, un concurrent accorde à l'Autorité Organisatrice et aux partenaires de l'épreuve, le droit permanent de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, tout film, vidéo, images de l'athlète, ou du bateau, réalisés pendant la période de la compétition à laquelle participe le concurrent, sans compensation d'aucune sorte.
20	Décharge de responsabilité
20.1	Les concurrents participent à l'événement entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après l'événement.
21	Assurance
21.1	Chaque bateau participant doit être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile valable en compétition avec une couverture minimale d'un montant de CHF 2'000'000.-- par incident, ou son équivalent.
22.	Prix
22.1	Des prix seront distribués comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Des prix pour les premiers bateaux de chaque classe et chaque participant.</i> • Le trophée du "Défi du Léman" sera attribué au meilleur club du Léman. Il sera calculé en additionnant les points du premier représentant de chaque club, dans chaque classe, à partir de 5 bateaux minimum, dont le barreur est dans l'année de ses 20 ans au maximum. S'il devait manquer un navigateur dans une classes, le club se verrait alors attribué le nombre de points du dernier classé + 10 dans la classe considérée. • <i>Prix souvenir pour chaque participant</i> <p><i>Pour toutes les classes, les prix des catégories sont attribués par extraction du classement général, sans aucun recalcul de points. Ceci modifie la RCV A 4.</i></p>
23	Informations complémentaires
23.1	Pour toute information complémentaire veuillez contacter le Club Nautique Morgien Place de la Navigation 1, Case postale 265, CH – 1110 Morges Tél. +41 21 811 55 22, mail@cnmorges.ch